

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 30 AVRIL 2019**

Le trente avril deux mille dix-neuf à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de Quemperven sous la présidence de Monsieur Philippe WEISSE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. WEISSE P., TREMEL J., MALLO Y., TREMEL G., LE PENNEC F et Mmes TRENTESAUX A., ALLAINMAT G., TREMEL JUMPERTZ C.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Claude DUVAL et M. Laurent RANNOU.

Madame Catherine TREMEL JUMPERTZ a été désignée secrétaire de séance.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET DE LA COMMUNE 2019. CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES EN DÉPENSES ET EN RECETTES D'INVESTISSEMENT. ACHAT D'UN CAMION D'OCCASION.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le camion de la commune ne passe plus au contrôle technique et que par conséquent il faut prévoir les crédits supplémentaires pour l'achat d'un nouveau camion d'occasion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2182	82			MATÉRIEL DE TRANSPORT	25 000,00
Total						25 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
16	1641	82			Emprunts en euros	25 000,00
Total						25 000,00

ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION POUR LE SERVICE TECHNIQUE DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le camion de la commune est interdit de rouler depuis le dernier contrôle technique. La recherche d'un nouveau camion d'occasion est en cours et Monsieur le Maire propose un budget maximal de 25 000 € TTC.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Maire à faire l'achat d'un camion d'occasion pour le service technique de la commune pour un montant maximal de 25 000 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat d'un nouveau camion.

VENTE DE L'ANCIEN CAMION RENAULT MASTER DE LA COMMUNE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une personne est intéressée par l'achat de l'ancien camion Renault MASTER de la Commune pour le retaper.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal sur cette vente et sur son prix.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre l'ancien camion de la Commune à une tierce personne ;

DONNE POUVOIR au Maire pour mener la négociation de vente pour le montant de 1 000 € négociable jusqu'à 500 € ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

- **Arrivée de Mme DELISLE HERRY Martine à 21h30.**

ACHAT DE JARDINIÈRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE CENTRE BOURG.

Monsieur le Maire propose d'acheter quatre nouvelles jardinières à 132 € TTC chacune pour remplacer celles qui sont cassées et pour en ajouter.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE d'acheter quatre jardinières à 132 € TTC l'unité ;

AUTORISE le Maire à réaliser cette acquisition.

ENGAGEMENT DE LA RÉFECTION AVEC RENFORCEMENT DES VOIES COMMUNALES N° 41 ET N° 410.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que lors de la réunion du vote du budget primitif 2019, le montant estimatif des travaux de renforcement des voies communales n° 41 et n° 410 dans le secteur de Brozoul avait été inscrit. Il présente un tableau récapitulatif de la dépense et des recettes devant être perçues pour cette opération. Il est précisé que la Commune devrait bénéficier du Fonds de concours pour la voirie communale (FCVC) de LTC à la hauteur de 20 % de la dépense HT, ainsi que du FCTVA soit a priori 16,404 % du montant TTC.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'estimatif des travaux dont le montant total s'élève à 17 771,00 € HT soit 21 325,20 € TTC. Le coût final pour la Commune après obtention du FCTVA et du FCVC de LTC est estimé à 14 272,81 €.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner son avis sur l'engagement du renforcement des voies communales n° 41 et n° 410.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE le renforcement des voies communales n° 41 et n° 410 secteur de Brozoul ;

AUTORISE le Maire à lancer l'appel d'offres auprès d'entreprises locales ;

AUTORISE le Maire à signer le marché et tous les autres documents y afférent ;

AUTORISE le Maire à solliciter LTC pour l'obtention d'une subvention au titre du fonds de concours pour la voirie communale.

BUDGET PRIX POUR LES COURSES CYCLISTES DU 16 JUIN 2019

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de récompenser les vainqueurs des courses cyclistes qui auront lieu le dimanche 16 juin 2019. Il propose un budget de 150 € qui servira à l'achat de lots pour les coureurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

OPTE pour un budget de 150 € destiné à l'achat de lots pour les coureurs cyclistes le dimanche 16 juin 2019.

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT ARRÊTÉ PAR LTC.

Monsieur Le Maire indique que par délibération en date du 12 mars 2019, le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté a procédé à l'arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale.

Il précise qu'en application de l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté est soumis pour avis aux Communes membres de Lannion-Trégor Communauté. Il signale que cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de la réception du document dont il s'agit et qu'à défaut, cet avis est réputé favorable.

Monsieur Le Maire présente le projet de Schéma de Cohérence Territoriale dans sa version arrêtée en date du 12 mars 2019, après que cet ensemble de documents eut été mis à disposition des Conseillers le 30 mars 2019 par son téléchargement depuis le serveur privé de fichiers de la mairie (https://app.sugarsync.com/iris/wf/D3460282_08475045_39241).

Vu le projet de Schéma de Cohérence Territoriale arrêté par le Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté le 12 mars 2019,
Vu l'article L.143-20 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas émettre d'avis, les Conseillers Municipaux estimant ne pas avoir suffisamment de compétences en la matière.

DEMANDE DE SUBVENTION DU C.E.S. DE TRÉGUIER POUR UN VOYAGE SCOLAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée d'un courrier du Collège Ernest Renan de Tréguier sollicitant une subvention afin de financer un séjour à Jersey le 29 mai 2019 concernant deux enfants de Quemperven.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE de ne pas accorder de subvention pour le séjour à Jersey le 29 mai 2019 pour deux enfants de la commune ;

PRÉCISE que si les familles sont en difficulté, elles peuvent faire appel au CCAS pour le financement de la sortie.

VŒU DE L'A.M.F. RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ.

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de

surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal de QUEMPERVEN souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Le Conseil municipal de QUEMPERVEN demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les huit enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité (*en particulier en zone périurbaine et rurale*) adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité.
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Le Conseil municipal de QUEMPERVEN autorise le Maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'État pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du bureau de vote pour les élections Européennes.
- Organisation cérémonie du 8 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30,

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,